



MASERATI
OWNERS CLUB
FRANCE

FICHE D'INSCRIPTION



CLUB MASERATI FRANCE



MASERATI
OWNERS CLUB
FRANCE

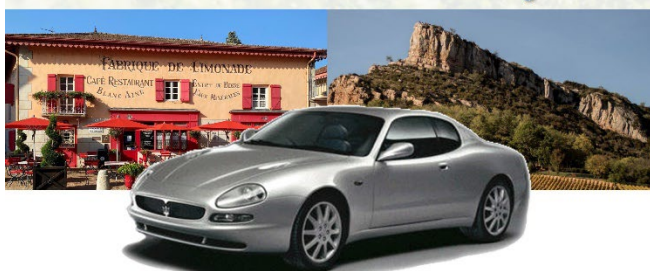


CLUB MASERATI FRANCE

CIRCUIT de
BRESSE



De la Bresse au Beaujolais



18 juin 2023

06 80 36 44 69 // jean-francois.brin@clubmaseratifrance.com

INSCRIPTION AVANT LE 30 MAI 2023

Fiche d'inscription à renvoyer à :

jf@brin.cc

ou par courrier :

Jean-François BRIN

13 Rue Lamartine 21000 DIJON

Téléphone : 06 73 99 53 07

Ce document peut être complété directement en PDF

Ensuite vous l'envoyez à jf@brin.cc

Pour terminer vous effectuez le virement du total dû.

Adhésion au Club Maserati France obligatoire
Si vous n'êtes pas encore Membre du Club, pour adhérer
c'est ici -> www.clubmaseratifrance.com



DE LA BRESSE AU BEAUJOLAIS

EQUIPAGE		PILOTE		COEQUIPIER(E)	
Nom					
Prénom					
Numéro Adhésion Club (Voir Carte Adhésion)					
Code Postal		Ville			
Téléphone Portable					
Adresse E-mail					
Modèle Voiture				Année	

Allergies : Oui - Précisez

PARTICIPATION / EQUIPAGE (1 ou 2 personnes)

Participation EQUIPAGE 2 PERSONNES Restauration – Circuit – Visites Challenge karting endurance par équipe de 3 personnes avec Manche strictement Féminine	1 voiture 1 pilote 1 copilote	<input type="checkbox"/> 320,00 €
Participation EQUIPAGE 1 PERSONNE Restauration – Circuit – Visites Challenge karting endurance par équipe de 3 personnes avec Manche strictement Féminine	1 voiture 1 pilote	<input type="checkbox"/> 225,00 €

TOTAL A PAYER : €

INSCRIPTION et REGLEMENT

avant le : 30 Mai 2023

Mode de règlement : Merci de privilégier le VIREMENT BANCAIRE

Virement Bancaire (Précisez : **Bresse Beaujolais**)

Titulaire CLUB MASERATI FRANCE	Banque : SOCIETE GENERALE - AUVERS SUR OISE IBAN : FR76 3000 3016 5900 0372 6204 165	BIC : SOGEFRPP
--	---	-----------------------

Chèque Bancaire - Ordre « Club Maserati France »

A envoyer à l'adresse indiquée Page 1 (Précisez au dos : **Bresse Beaujolais**)

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Le Club Maserati France organise du Samedi 29 au dimanche 30 Avril 2023, un rassemblement de véhicules Maserati dans le cadre de « **Sortie de La Bresse au Beaujolais** » dont les inscriptions se terminent le **30 mai 2023**.

VEHICULES ADMIS : Sont admises, toutes les voitures de marque « Maserati » et « OSCA ». Les voitures à moteur Maserati (Citroën SM, Ligier JS2) et celles à moteur OSCA peuvent être admises dès lors que le propriétaire est Membre Actif ou Membre Partenaire du Club Maserati France.

ENGAGEMENTS : La manifestation est réservée aux membres du Club Maserati, à jour de leur cotisation à la date d'inscription. La fiche d'inscription à cette manifestation doit être envoyée à l'adresse indiquée avant la date limite précisée ci-dessus. Les droits d'engagement couvrent la prise en charge de l'équipage (Pilote et Coéquipier(ère)) pour la durée des épreuves (animation et activités, restauration et hébergement, et option(s) éventuelle(s)).

Toutes les inscriptions doivent être réglées en totalité à la date prévue sur la fiche d'inscription. Dans le cas contraire, les candidats ne pourront prendre part à la manifestation.

Pour toute annulation avant la date limite d'inscription fixée par l'organisateur les sommes versées seront remboursées intégralement, sauf cas exceptionnel. Pour toute annulation après la date limite d'inscription les sommes versées seront remboursées en fonction des conditions d'annulation des prestataires et du budget d'équilibre de la manifestation.

OBLIGATIONS des PARTICIPANTS : Chaque pilote devra pouvoir justifier être en possession de son permis de conduire et devra se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées.

Pour être admis au départ, et le véhicule devra être couvert par une assurance responsabilité civile, personnes transportées. L'assurance souscrite devra comporter obligatoirement une clause assistance et rapatriement.

Lors des sessions de roulage sur circuit, les véhicules pourront être soumis à un contrôle « technique » de la part du prestataire.

CLASSEMENT : Aucune épreuve lors de la manifestation ne fera l'objet de chronométrage. Aucun classement ne sera établi.

ASSURANCE : Une police d'Assurance RC sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents « à défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile obligatoire souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assureur s'il est bien couvert pour ce type de manifestation (Rallye touristique et/ou Roulage non chronométré sur circuit).

ASSISTANCE : En cas de panne ou d'accident, chaque concurrent devra faire appel à son assurance personnelle.

DROITS et DEVOIRS : Le Club Maserati France se réserve le droit de refuser un engagement, d'annuler ou d'apporter des modifications à cette manifestation. La manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise ! Chaque concurrent s'engage à respecter le présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Jean-François Blachette - Président du Club Maserati France

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement de la manifestation « Rallye touristique en Gâtinais »

Fait à :

Nom et Prénom précédé de la mention « lu et approuvé »

Date :